

**OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS**  
**(hors projet de Parc Aquatique)**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURES/ SUPERSTRUCTURES**

**APPROBATION DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

## **AMENAGER DES ESPACES DE LOISIRS, DE DETENTE ET DE CONVIVIALITE**

### **LE CONTEXTE**

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur Vert Familial », la Ville de Saint-Denis s'engage sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire.

Le périmètre du projet s'étend depuis le front de mer de Saint-Denis et longe la Ravine Patates à Durand à l'Est jusqu'à la Trinité. Il s'étend à l'Ouest jusqu'à la Croisée des Ravines.

Dans cette perspective, la Ville de Saint-Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert Familial ».

C'est ainsi que :

- le 8 avril 2010, la CINOR a délibéré pour valider la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR.

La Ville est coordonnatrice de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.

- Le 24 avril 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs du Cœur Vert Familial.

La Ville de Saint-Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire, la SIDR.

Ainsi, le 26 février 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la validation du choix de la SIDR comme mandataire pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial.

Le 25 juin 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver l'avenant n° 1 au mandat (programme et répartition financière) et le lancement de la consultation du maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donné au mandataire de signer le marché de maîtrise d'œuvre).

## Rapport n° 13/1-07

Le 17 septembre 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et Urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

Le 17 novembre 2012, il a été approuvé lors du Conseil Municipal l'avenant n°2 à la convention de mandat qui valide :

- les modifications du programme : création d'un skate parc, clôture de certains équipements, lancement en régie par la Ville de l'appel à projet pour la conception, la production et l'installation des 2 balises urbaines par un artiste ;
- la modification du bilan financier correspondant qui montre une augmentation de 41 010,88 € HT pour la Ville ;
- la prolongation de la convention de mandat de 7 mois soit jusqu'au 04 septembre 2014.

Le 15 décembre 2012, il a été approuvé lors du Conseil Municipal l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre (modifications de programme, l'évolution de l'enveloppe financière du projet Cœur Vert Familial).

### LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURES/ SUPERSTRUCTURES

Une consultation pour la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert familial est parue dans la presse le 20 novembre 2012.

La remise des plis s'est effectuée jusqu'au 12/12/2012.

Ce marché de travaux est composé de 6 lots pour un montant global prévisionnel des travaux de 8 459 235 € HT :

- Lot 1 VRD,
- Lot 2 basse tension et éclairage public,
- Lot 3 aires de jeux,
- Lot 4 espaces verts,
- Lot 5 arrosage,
- Lot 6 passerelle (retiré).

Le lot 6 "passerelle" a été retiré du marché global puisqu'une nouvelle réglementation sismique est en vigueur. De ce fait le maître d'ouvrage et le contrôleur technique ont demandé à ne pas donner suite à ce lot dans le marché, le temps de faire les calculs pour voir l'incidence de cette réglementation sur la passerelle. Ce lot sera lancé ultérieurement.\*

- Lot 7 skate park.

Les critères d'attribution sont :

- valeur technique de l'offre 50 %,
- prix des prestations 30 %,
- délais 20 %

## Rapport n° 13/1-07

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est tenue le 31 janvier 2013.

Seuls deux lots (1 et 4) sont supérieurs à 1 000 000 € HT et ne peuvent pas être signés par le mandataire.

Le Conseil Municipal du 17 septembre 2011 (n° 11/5-11) n'a autorisé la SIDR qu'à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les autres marchés inférieurs à 1 000 000 €.

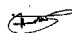
Je vous demande donc :

- de prendre acte de la procédure de passation, du mode de dévolution et des caractéristiques des marchés de travaux, comme suit : procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) d'une enveloppe budgétaire de 5 798 714 € HT ;
- de m'autoriser à signer les marchés et tous actes y afférents, comme suit :
  - o Lot 1 VRD 'GTOI' pour le montant de 3 892 986,00 € HT,
  - o Lot 4 espaces verts 'LA MARE EV' et 'EVE' pour le montant de 1 963 267,51 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130223-1-13107-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
28/02/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS  
(hors projet de Parc Aquatique)**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURES/ SUPERSTRUCTURES**

**APPROBATION DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le rapport n°13/1-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*7 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)*

*pour*

*M. FOURNEL Dominique, Mme HOARAU Patricia,  
M. BARDIERE Jean-Michel, M. HOARAU Serge  
et Mme LOCATE Raziah*

*autres élus présents et mandatés*

**ARTICLE 1** Prend acte de la procédure de passation, du mode de dévolution et des caractéristiques des marchés de travaux, comme suit : procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) d'une enveloppe budgétaire de 5 798 714 € HT.


**ARTICLE 2** Autorise le Maire à signer les marchés et tous actes y afférents, comme suit :

- o Lot 1 VRD 'GTOI' 3 892 986,00 € HT,
- o Lot 4 espaces verts 'LA MARE EV' et 'EVE' 1 963 267,51 € HT.

**ARTICLE 3** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapitre 23, le compte 2318 et la fonction 823.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130223-2-13107-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
28/02/2013

  
Gilbert ANNETTE